

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 7 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 avril 2021 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

**Présents** : ARGOUD Yvan (procuration de BRUCHON Dominique) – BOUVERET Maryse (procuration de DEZARNAUD Sylvie) - COZ Loïc - FINAND Françoise - SEIGLE Philippe - LAMBERT Corine - CAIZERGUES Claire - ANTUNES Nathalie - POIPY Lionel – ARMANDO Pierre-Louis (procuration de DELUCHI Franck) - PINGET Marie-Claude - ROUZIER Frédéric

**Absents (excusés)** : BRUCHON Dominique - DEZARNAUD Sylvie – DELUCHI Franck

**Secrétaire de séance** : ARMANDO Pierre-Louis

### **POINT N°1 : DECISION DE SEANCE A HUIS CLOS**

Vu l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, et sur proposition du Maire,

Considérant que la salle de la mairie ne permet pas l'application des mesures de distanciation prescrites dans le cadre de la gestion de la pandémie du COVID 19 , et ne permet pas d'accueillir le public en nombre,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide que la séance du conseil municipal se tiendra à huis clos

### **POINT N°2 : DOSSIERS D'URBANISME**

#### **1° Déclarations préalables**

- ♦ Réfection du toit d'un abri de jardin

Parcelle concernée : section AC N°250

2530, route de Vienne

Cette demande a été transmise pour instruction à la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

- ♦ Ouverture côté rue pour créer un passage au fond d'une dépendance

Parcelle concernée : section AD N°136

97, rue du bourg vieux

Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- ♦ Changement de destination d'une partie du bâtiment (agence postale qui devient habitation)

Parcelle concernée : section AD N°136

97, rue du bourg vieux

Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- ◆ Création d'un mur de soutènement mitoyen à la parcelle AH N°198

Parcelle concernée : section AH N°378

32, chemin de la Perlande

Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

Des précisions sont nécessaires : enduit du mur, hauteur, couverture, longueur

- ◆ Création d'un mur de soutènement mitoyen à la parcelle AH N°378

Parcelle concernée : section AH N°198

52, chemin de la Perlande

Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

Des précisions sont nécessaires : enduit du mur, hauteur, couverture, longueur

- ◆ Création d'une clôture et installation d'un portillon

Parcelle concernée : section AH N°378

32, chemin de la Perlande

Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

L'emplacement de la clôture devra être précisé.

## **2° Demande de permis de construire**

- ◆ Rénovation d'une maison existante

Parcelle concernée : section AK N°94p

268, rue du loup

Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

## **3° Certificats d'urbanisme**

- ◆ Certificat d'urbanisme d'information

Parcelle concernée : section AO N°85

1204, rue du loup

Cette demande a été transmise pour instruction à la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

- ◆ Certificat d'urbanisme d'information

Parcelle concernée : section AD N°75

72, montée de champ Romieu

Cette demande a été transmise pour instruction à la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

## **4° Déclaration d'intention d'aliéner**

- ◆ Parcelles concernées : section AO N°85

1204, rue du loup

La commune n'est pas intéressée par ces parcelles et ne demandera pas à la communauté de communes d'exercer son droit de préemption.

- ◆ Parcelles concernées : section AD N°75

72, montée de champ Romieu

La commune n'est pas intéressée par ces parcelles et ne demandera pas à la communauté de communes d'exercer son droit de préemption.

## **POINT N°3 : PROJET D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE TELECOMMUNICATION**

- ◆ La société SNEF TELECOM est chargée par Orange de rechercher un emplacement pour implanter une antenne dans un secteur de la commune prédéfini, pour renforcer le réseau de cet opérateur mobile. Cette antenne mesurerait entre 12

mètres et 40 mètres suivant son emplacement et le résultat de l'étude technique. Elle pourrait se situer dans une partie boisée mais sa pointe dépasserait alors la cime des arbres.

Cette société prend initialement contact avec la commune pour savoir si elle peut proposer un site qui conviendrait. Un avis sera pris auprès du service instructeur des dossiers d'urbanisme et de l'Architecte des Batiments de France pour l'installation de ce type d'équipement.

## **POINT N°4 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### **1° Subventions 2021**

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire

**Décide** l'attribuer une subvention aux associations suivantes et en fixe le montant

Tonic Danse Revel-Tourdan.....	300 €
Les amis du Dolon Revel-Tourdan .....	150 €
Agir pour nos églises Revel-Tourdan.....	500 €
Comité de jumelage Pisieu Revel-Tourdan .....	300 €
Les baladins de Revel-Tourdan.....	500 €
Mme LAMBERT Corine ne prend pas part aux débats et au vote de cette subvention	
Comité des fêtes de Revel-Tourdan .....	700 €
Amicale des anciens combattants de Revel-Tourdan.....	150 €
Club de l'Amitié de Revel-Tourdan .....	400 €
Renaissance de Revel et Tourdan .....	500 €
M. POIPY Lionel ne prend pas part aux débats et au vote de cette subvention	
Association d'aide en milieu rural (siège Pact) .....	1.000 €
Football Club des Collines .....	1.500 €
Sou des écoles publiques Pisieu Revel-Tourdan .....	1.500 €
M. ARMANDO Pierre-Louis ne prend pas part aux débats et au vote de cette subvention	
Ephémère (subvention exceptionnelle) .....	1.000 €
L'autre main (subvention exceptionnelle) .....	700 €
Sou des écoles publiques Pisieu Revel-Tourdan (classe de neige) .....	1.700 €
M. ARMANDO Pierre-Louis ne prend pas part aux débats et au vote de cette subvention	
Renaissance de Revel et Tourdan (subvention exceptionnelle)...	2.000 €
M. POIPY Lionel ne prend pas part aux débats et au vote de cette subvention	

**Dit** que cette dépense sera inscrite au budget communal de 2021.

### **2° Travail à ferrer les boeufs**

♦ Dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'association, Renaissance de Revel et Tourdan souhaite sauver et rénover le travail à ferrer les boeufs de M. Gabier et l'installer en un endroit stratégique de la commune où les visiteurs pourront l'admirer. C'est à ce titre que le Conseil Municipal a attribué une subvention exceptionnelle. L'emplacement n'est pas encore défini et la placette près du chemin des chèvres et d'ores et déjà exclue de la liste des propositions par les élus.

## **POINT N°5 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire informe qu'un groupe de travail a été constitué pour élaborer le plan de sauvegarde de la commune (PCS). L'organisation qui sera mise en place dans le cadre du PCS permettra de faire face à des situations très diverses, telles que catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, accidents de la circulation...). L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas.

Le Maire pilote l'élaboration de ce document en sa qualité de chef de projet. Un annuaire communal de crise a déjà été rédigé. Il sera transmis à la Sous-Préfecture pour qu'elle puisse alerter les personnes compétentes en cas de problème.

## **POINT N°6 : FINANCES**

### **1° Assurances**

- ♦ Un rendez-vous sera pris avec notre assureur, pour affiner nos contrats, en particulier en ce qui concerne le mobilier et le matériel qui équipera les bâtiments du bourg de Tourdan. Il faudra aussi faire le point sur la valeur des œuvres restaurées dans les églises et sur les bâtiments à ajouter ou retirer des contrats.

### **2° Précisions concernant les contributions directes**

- ♦ Le taux communal 2021 sera de 37,77% (cumul du taux communal 2020 soit 21,87% et du taux départemental de 2020 soit 15,90%). Il convient de préciser que du fait de la suppression de la taxe d'habitation, l'état a décidé de fusionner les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de les affecter aux communes dès 2021 en compensation de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Les contribuables n'auront plus de ligne « taux départemental » sur leur avis d'imposition pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

## **POINT N°7 : TRAVAUX AU BOURG DE TOURDAN**

- ♦ Pas de problème pour les travaux de la bibliothèque qui se poursuivent normalement.
- ♦ Une proposition de la maîtrise d'œuvre est attendue pour l'aérothermie qui sera déplacée près du préau avec un habillage esthétique nécessaire.
- ♦ Il sera statué rapidement pour le choix du lot menuiserie extérieure en ce qui concerne les gîtes, en tenant compte du prix, mais aussi des délais d'intervention.

## **POINT N°8 : GESTION DE LA PANDEMIE COVID 19**

- ♦ La communauté de communes envisage de mettre en place un centre de vaccination mobile pour les plus de 70 ans. Un recensement des personnes qui pourraient en bénéficier paraît compliqué, certains étant déjà vaccinés et les plus jeunes s'inscrivant la plupart du temps par leurs propres moyens.

## **POINT N°9 : ECOLE**

### **1° Accueil des enfants pendant le confinement**

♦ Les enfants des personnels prioritaires seront accueillis à l'école maternelle jusqu'au 9 avril, et par le centre de l'île du battoir pendant les vacances scolaires.

## **POINT N°10 : ACTION SOCIALE**

### **1° Actions en faveur des jeunes de 18 à 30 ans**

♦ Une réunion d'information est prévue pour le CCAS pour évoquer le repérage des jeunes de 18 à 30 ans en difficulté considérés comme « public invisible ». Des actions sont mises en place par le CIB en partenariat avec la mission locale de la Bièvre en vue de favoriser leur insertion professionnelle.

### **2° Rencontre des jeunes des villages**

♦ Des animateurs du CIB viendront à la rencontre des jeunes dans les villages du secteur dans le but d'écouter leurs préoccupations et souhaits.

## **POINT N°11 : MARCHE HEBDOMADAIRE**

♦ Comme cela avait été envisagé, une horticultrice sera présente pour vendre ses plants sur le marché d'avril à juin, puis de septembre à octobre.

## **POINT N°12 : SERVICE TECHNIQUE**

♦ Un point est fait sur les activités du service technique. Il n'a pas été nécessaire de faire appel à une entreprise extérieure pour l'instant pour l'entretien des espaces verts.

## **POINT N°13 : ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE AGRICULTURE**

### **1° réunion du 18 mars 2021**

♦ La commission s'est réunie le 18 mars et a abordé plusieurs points.

Extinction de l'éclairage public : sujet relancé pour lequel il est envisagé d'organiser une conférence, au cours de laquelle d'autres thématiques environnementales seraient aussi abordées.

Photovoltaïque sur les bâtiments communaux : une réflexion pourrait être engagée dans le cadre de la mise en place prochaine du PLUi, sachant qu'un bâtiment est déjà équipé.

Déchets verts : une entreprise mettrait à disposition des habitants du broyat en accès libre au bout du parking de l'école.

Points d'apports volontaires : suite à une demande du SICTOM, il est proposé d'en installer un supplémentaire sur le parking poids lourds de la montée de l'embranchement

## **2° nettoyage de printemps**

♦ La journée « nettoyage de printemps » a réuni environ 25 personnes et les déchets étaient finalement peu nombreux.

## **POINT N°14 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

♦ Le dimanche 28 mars a eu lieu la première élection du conseil municipal de jeunes de la commune sur le parvis de la mairie.

12 candidats de CM1 et CM2 ont préalablement déposé en mairie un dossier d'inscription et ont présenté leurs projets et idées à leurs camarades. Après une élection respectant les règles habituelles d'impartialité, 4 filles et 4 garçons ont été élus pour un mandat de 2 ans : Anaëlle Argoud, Louis Armando, Félix Douillet, Antoine Denolly, Line Giraud, Mylo Llamas, Enrica Pinna et Lise Reymond. Après appel à candidature pour être maire du CMJ, Anaëlle Argoud a été élue parmi les 5 candidats.

Tous les enfants seront conviés pour mener les actions et les projets qui seront lancés.

Le Maire  
Yvan ARGOUD